

DEMANDE DE DEROGATION

POUR LA COUPE* L'ARRACHAGE*
 LA CUEILLETTE* L'ENLEVEMENT*

DE SPECIMENS D'ESPECES VEGETALES PROTEGEES

*cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du Livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 Février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Monsieur Claude Olive

Adresse : Syndicat des mobilités Pays Basque Adour

15, avenue Foch – CS88 507

64 185 Bayonne Cedex

Nature des activités : Mise en œuvre et développement des mobilités à l'échelle de la Communauté d'Agglomération
Pays Basque et de la commune de Tarnos

Qualification : -

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité (1)	Description (2)
B1 <i>Lotus hispidus</i> Lotier velu	18 stations concernées par le projet soit environ 169 pieds pour une surface impactée estimée à 200m ²	Banque de graines

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommage aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommage aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommage aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommage à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude phytoécologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

L'action s'inscrit dans le projet de réalisation de la ligne 2 de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Cette ligne vise à promouvoir un mode alternatif au « tout voiture » et à ouvrir à tous un droit à la mobilité durable en reliant notamment les principaux grands équipements de l'agglomération. Ce projet écologique (100% électrique) revalorisera également les espaces publics notamment sur le plan paysager et déplacements doux (pistes cyclables et trottoirs piétons).

D. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : La période de sensibilité interviendra durant la phase des travaux d'octobre 2018 à décembre 2019 mais en aucun cas durant la phase d'exploitation.
ou la date :

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPERATION

Arrachage ou enlèvement définitif Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :

Arrachage ou enlèvement temporaire Avec réimplantation sur place
Avec réimplantation différée

Sur les stations de Lotier velu vouées à être détruites par la mise en œuvre du projet, des plaques de sol seront extraites sur une quinzaine de centimètres de hauteur de manière à collecter le stock de graines de Lotier velu. Ces stocks de terre seront ensuite transférés vers les sites de compensation. La surface collectée de sol sera fonction de l'abondance en individus des stations.

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :

Des sites de compensation stables durant toute la durée des travaux ont été choisis pour réaliser un transfert direct des banques de graines. Aucune conservation des spécimens n'est donc nécessaire.

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation :

Le transfert de la terre contenant la banque de graine aura lieu au début des travaux, en octobre, vers les trois sites de compensation sur talus. Ces trois sites auront, au préalable, été préparés pour être le plus favorable possible à l'installation du Lotier velu.

E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLEVEMENT

Préciser les techniques :

La méthode de prélèvement est détaillée dans la mesure MC01, elle-même intégrée à la partie 7 « Mesures compensatoire » du dossier de demande de dérogation.

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION*

Formation initiale en biologie végétale Préciser :

Formation continue en biologie végétale Préciser :

Autre formation Préciser : Ingénieur écologue et chargé d'étude botaniste (Biotope)

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Aquitaine

Départements : Pyrénées-Atlantiques (64) et Landes (40)

Cantons : Bayonne et Seignanx

Commune : Bayonne, Boucau et Tarnos

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE*

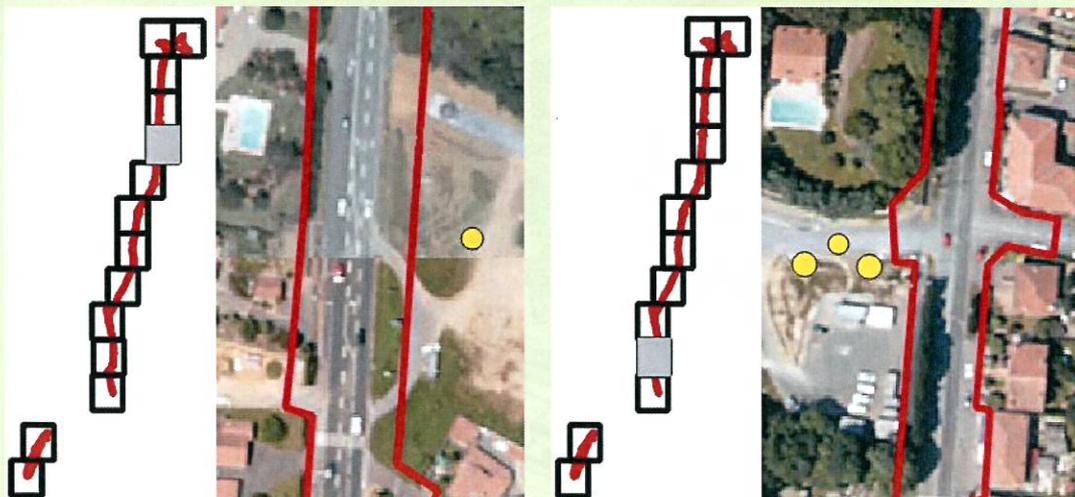
Réimplantation des spécimens enlevés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Evitement/suppression des impacts :

- ME01 : Evitement et balisage de 4 stations de Lotier velu afin de préserver ces stations
- MS02 : Suivi des stations de Lotier velu évitées



Réduction d'impacts

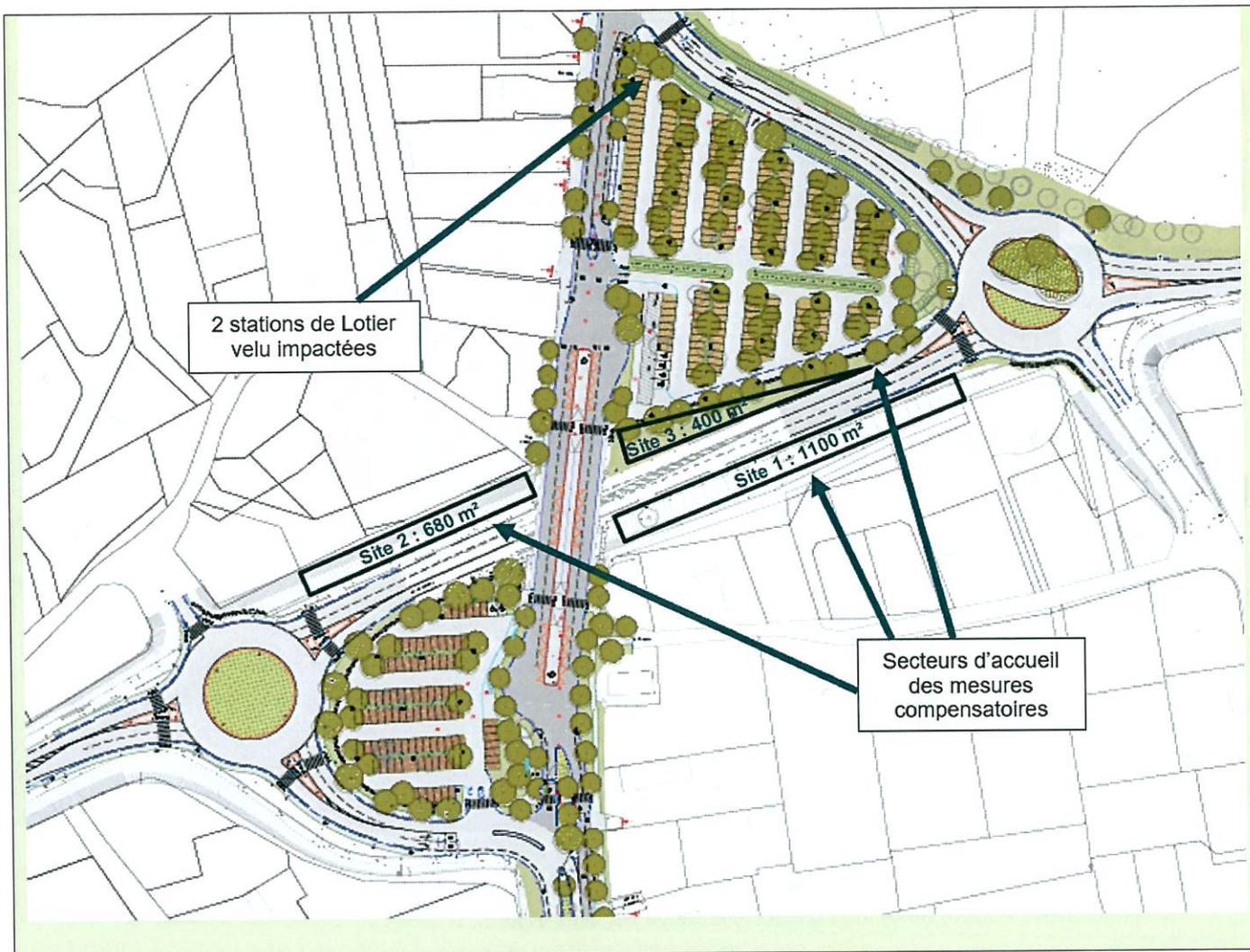
- MR04 : Végétalisation des zones en terre. Cette mesure vise principalement à éviter l'implantation d'espèces exotiques envahissantes. Néanmoins, le cortège floristique recommandé dans cette mesure vise à être compatible avec le développement du Lotier velu.

Accompagnement :

- MA01 : Accompagnement du chantier par un écologue pour assurer une bonne mise en œuvre des mesures et du respect des bonnes pratiques durant les travaux.
- MA02 : Gestion de la végétation adaptée à la conservation du Lotier velu à proximité des stations évitées par le projet dans l'objectif de faciliter une recolonisation par cette espèce.

Compensation :

- MC01 : Préparation et gestion des site de compensation du Lotier velu
- MS03 : Evaluation et suivi de la recolonisation du Lotier velu



I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : /

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Un protocole de suivi de la population du Lotier velu devra être mis en place. Il permettra d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre pour cette espèce et d'affiner le cas échéant les préconisations précédentes. Ce protocole devra être transmis à la DREAL pour validation. Il permettra à la DREAL de suivre la mise en œuvre de la compensation et l'évolution des populations de Lotier velu sur le terrain compensatoire et à proximité des stations évitées par le projet. Ce suivi sera mené sur les trente prochaines années à partir de la fin des travaux (années N+1, N+2, N+5, N+10, N+20 et N+30). Les suivis auront lieu vers la mi-juin, période optimale pour détecter les Lotier au sein de placettes de suivi. Selon les conditions météorologiques du printemps, la date de suivi pourra être avancée ou reculée d'1 à 2 semaines. L'évolution de l'habitat pourra être suivi grâce à la réalisation de relevés phytosociologiques géo localisés et pérennes. Le Syndicat s'est par ailleurs également engagé sur une mesure de suivi annuel des espèces envahissantes sur le tracé de la ligne 2 pour une durée de 3 ans.

*cocher les cases correspondantes

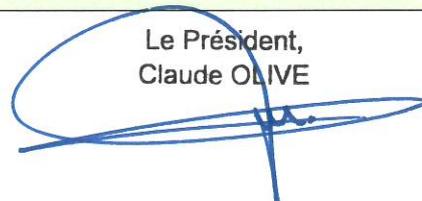
libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle
garantie un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des
services préfectoraux.

Le 15 septembre

2018.....

Votre signature :

Le Président,
Claude OLIVE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a vertical line extending downwards.